

ELIGIBLE
AU CPF



TCF

INTÉGRATION, RÉSIDENTE & NATIONALITÉ

Le TCF_IRN répond aux nouvelles dispositions introduites par le ministère français de l'intérieur (Décret n° 2019-1507 du 30 décembre 2019 fixant le niveau requis en français :
Niveau A2 validé* pour les postulants à l'obtention de la carte de résident pluriannuelle
Niveau B1 validé* pour les postulants à la naturalisation.

**ATTENTION ! Ce test est payant. Les épreuves sont corrigées par un organisme extérieur.
Vérifier votre niveau avant de vous inscrire !**

Avant de vous inscrire :

**Vous pouvez vous entraîner aux épreuves et tester votre niveau sur le site TV5 monde
<https://apprendre.tv5monde.com/fr/tcf>**

SCAN ME



DATES DES SESSIONS TCF_IRN

Les sessions sont organisées **chaque mois**. Contacter le CPE pour obtenir la prochaine date : contact@cpe-as.fr
04 92 53 61 19

LE TCF INTÉGRATION RÉSIDENTE & NATIONALITÉ 4 épreuves obligatoires.

- Compréhension orale (20 questions) épreuve collective
Durée : 15 minutes
- Expression orale (3 tâches) épreuve individuelle
Durée : 10 minutes
- Compréhension écrite (40 questions) épreuve collective Durée : 20 minutes
- Expression écrite (3 tâches) épreuve collective
Durée : 30 minutes

en 2022

42% ont validé un niveau A2 et peuvent prétendre à la carte de résident
42% ont validé un niveau B1 et + et peuvent prétendre à la naturalisation

tarif

140€

Attention : paiement obligatoire à l'inscription / aucun remboursement ne sera possible une fois votre inscription validée.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS.

Séverine CHANAVAT
04 92 53 61 19
s.chanavat@cpe-as.fr